



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1519

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon parc auto - Modification des statuts**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1519**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Lyon parc auto - Modification des statuts**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA), créée le 12 mai 1969, avait pour objet initial :

- l'étude et la construction, pour son compte ou celui d'autrui, de parcs de stationnement et de toutes installations connexes, commerciales, administratives ou autres,
- la vente, la location, la gestion et l'exploitation de ces constructions ou de toute autre réalisation de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la société,
- toute activité complémentaire. À cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, civiles, commerciales ou financières, se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, était actionnaire de la SEM LPA.

Le capital social s'élève à 6 253 232 €, réparti en 6 407 actions de 976 € chacune.

- 61,84 % du capital sont détenus par des personnes publiques locales selon la répartition suivante :

- . la Métropole de Lyon : 37,82 %,
- . la Ville de Lyon : 21,63 %,
- . le Département du Rhône : 2,39 % ;

- 38,16 % du capital sont détenus par des personnes morales de droit privé.

II - Modifications statutaires soumises à la validation du Conseil de la Métropole**a) Évolution de l'objet social de la Société Lyon Parc Auto (LPA)**

En 2012, LPA a modifié son objet social. Les statuts ont ainsi introduit les notions suivantes :

- l'étude, l'organisation et la gestion de toute activité liée à la mobilité urbaine en lien avec les activités ci-dessus, telle que le covoiturage, l'autopartage, la location de vélos ou autres,
- la vente, la location, la gestion et l'exploitation de ces constructions ou de toute autre réalisation de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la société,
- la possibilité de créer des filiales ou prendre des participations dans toutes entités juridiques, sociétés ou autres.

b) La "fusion" des actions A et des actions P

Le conseil d'administration de LPA, en date du 24 mai 2016, a adopté une modification statutaire concernant la "fusion" des actions A et des actions P.

Actuellement, il existe 5 000 actions A et 1 407 actions P d'une valeur nominale de 976 €. Les actions P ont été créées en 1994 lors de l'augmentation de capital. D'une valeur nominale de 6 400 FF (975,67 €), elles avaient été mises en vente à 12 800 FF (1 951,35 €), incluant une prime d'émission de 6 400 FF (975,67 €).

Dans un souci de simplification, LPA souhaite n'avoir plus qu'un seul type d'action. Pour cela, le conseil d'administration propose l'incorporation et la répartition de la prime d'émission (1 373 K€) entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre total d'actions afin de ne pas modifier les équilibres en capital. Ensuite, il est proposé d'arrondir le capital social à 8 000 000 € par incorporation de réserves de 373 995,09 €. Le capital sera alors réparti entre 6 407 actions, le nouveau nominal unitaire sera de 1 248,63 €. En supprimant les actions P à dividende préciputaire, l'affectation du résultat sera de la libre appréciation de l'assemblée générale des actionnaires.

c) Toilettage statutaire

Le reste des modifications statutaires adoptées par le conseil d'administration de LPA en date du 24 mai 2016 sont mineures et consistent essentiellement en un toilettage des statuts, notamment du fait de renvois à des dispositions légales et réglementaires qui n'ont plus cours. Ainsi, pour éviter d'avoir à multiplier les toilettages statutaires, les nouveaux statuts ont été simplifiés et ne font plus renvoi à des dispositions légales et réglementaires.

Lors du dernier conseil d'administration de LPA, en date du 24 mai 2016, la modification des statuts a été approuvée par les administrateurs.

Il convient donc de soumettre au vote du Conseil de la Métropole l'adoption de la modification des statuts telle que proposée par LPA, modification qui n'a aucun impact financier pour la Métropole.

Après délibération conforme des collectivités actionnaires, l'assemblée générale extraordinaire de LPA délibèrera sur les nouveaux statuts ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification des statuts de la société Lyon parc auto (LPA) joints au dossier.

2° - Autorise le représentant de la Métropole de Lyon à l'assemblée générale de ladite société à approuver les statuts ainsi modifiés et signer tout acte nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.